

Élisabeth Crouzet-Pavan,
Denis Crouzet & Philippe Desan (dir.)

Cités humanistes, cités politiques (1400-1600)

ISBN de ce PDF : 979-10-231-4792-6

Entre humanisme et politique : la cité du lys dans les discours d'investiture de la Seigneurie florentine au Quattrocento · Ilaria Taddei



Le premier humanisme donne souvent une vision idéale de la cité parce qu'il promeut des valeurs qui seraient à la fois partagées dans la plupart des grandes villes européennes et déclinées de manières particularisées. Il est aussi des espaces, telle la péninsule italienne, où la réflexion humaniste est de suite mobilisée au service des pouvoirs en compétition. L'engagement dans la cité est double : construire un paradigme d'unité sociale et servir une cité singulière. Mais plusieurs questions doivent être posées : le paradigme n'est-il pas de façon sous-jacente porteur de contradictions et de conflits ? Les modèles humanistes ne seraient-ils pas aussi divers que les cités politiques qui les voient naître et opérer ? Les problèmes religieux, sociaux, économiques, avec les ruptures de l'unanimité qui les accompagnent, ne portent-ils pas à la décomposition de l'idéal humaniste en de multiples expérimentations ? La cité du XVI^e siècle demeure-t-elle une cité travaillée par le paradigme humaniste ou ce paradigme n'est-il pas l'objet, par les humanistes eux-mêmes, d'un travail empirique et d'une remise en cause critique ? Les tensions latentes du premier humanisme ne deviennent-elles pas alors les instrument mêmes des conflits en œuvre ? C'est ce jeu évolutif de convergence et d'antagonisme entre la cité humaniste et la cité politique que ce livre se propose d'examiner à l'échelle de l'Europe.

Illustration : Guglielmo Giraldi (fl. 1445-1489), enluminure pour les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, Milan, Biblioteca Ambrosiana, Ms. S.P. 10/28, fol. 90v © 2014. Veneranda Biblioteca Ambrosiana/DeAgostini Picture Library/Scala, Florence

CITÉS HUMANISTES,
CITÉS POLITIQUES
(1400-1600)

Dernières parutions

- Le Prince et la République.
Historiographie, pouvoirs et société
dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle*
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies
et des comportements.
En hommage à Jean-Pierre Bardet*
Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX^e siècle*
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques
d'une allégorie morale à la Renaissance*
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes
dans la France des Lumières*
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.
Histoire d'un marché*
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil, une histoire de centraliens*
Dominique Barjot
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?
Familles, marchés et patrimoines
dans la région de Vernon (1750-1830)*
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?
L'incidence du protectionnisme sur
l'industrie en Europe (1870-1914)*
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde
guerre mondiale au Plan Calcul.
L'émergence d'une science*
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.
Les paysages anglais à l'ère industrielle*
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.
Les centraliens et l'industrie*
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,
Annie Champion (dir.)
- La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*
Laurent Veysière
& Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?
Les parlementaires dans la diplomatie
anglaise (1660-1702)*
Stéphane Jettot
- C'est moy que je peins. Figures de soi à
l'automne de la Renaissance*
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la gloire. Le maréchal de
Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*
Matthieu Lemoine (dir.)
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père
et fils. Réseaux du négoce et révolutions
commerciales (1720-1878)*
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent*
Jean Bérenger
- Frontières religieuses
dans le monde moderne*
Francisco Bethencourt
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie.
Arts et pratiques du réemploi (XIV^e-XVII^e siècle)*
Caroline Callard, Élisabeth Crouzet-Pavan
& Alain Tallon (dir.)

Élisabeth Crouzet-Pavan,
Denis Crouzet & Philippe Desan (dir.)

Cités humanistes,
cités politiques
(1400-1600)



Ouvrage publié avec le concours du FIR de l'université Paris-Sorbonne,
du Centre Roland Mousnier (UMR 8596) et de l'université de Chicago à Paris
en association avec l'axe 3 du Labex EHNE
« L'humanisme européen ou la construction d'une Europe "pour soi",
entre affirmation et crise identitaires ».



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-927-1
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014

Maquette et réalisation : Compo Méca (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s (Issigeac/Paris)
© Sorbonne Université Presses, 2025

SUP
Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

Tél. (33) 01 53 10 57 60

PREMIÈRE PARTIE

**Cultures politiques,
cultures humanistes**

ENTRE HUMANISME ET POLITIQUE :
LA CITÉ DU LYS DANS LES DISCOURS D'INVESTITURE
DE LA SEIGNEURIE FLORENTINE AU QUATTROCENTO

Ilaria Taddei

Les discours centrés sur le thème de la justice (connus comme *protestatio de iustitia*) étaient prononcés sur la *ringhiera* du Palazzo Vecchio, tous les deux mois, au moment de l'investiture de la Seigneurie et, tous les quatre mois, lors de l'entrée en charge des seize gonfaloniers de compagnie, la commission qui, avec les douze Bonshommes (*dodici Buonomini*), épaulait l'institution suprême de la République florentine. C'était en revanche à l'intérieur du palais, dans la salle des audiences, que les douze Bonshommes, nommés pour trois mois, prêtaient leur serment. À cette occasion, l'un des gonfaloniers de compagnie était appelé à exhorter les magistrats de tradition communale – le podestat et le capitaine du peuple – à bien administrer la justice¹. De telles performances oratoires étaient également présentées pour célébrer l'élection d'autres magistratures importantes, comme celle du capitaine de la *Parte Guelfa* (l'instance chargée de la surveillance de l'orthodoxie politique citadine), ou des officiers territoriaux, ainsi que les événements les plus significatifs de la vie publique florentine, telle l'arrivée de personnages illustres². Une loge – et quelle loge ! – avait été expressément érigée entre 1376 et 1382 pour abriter, en cas de pluie ou de mauvais temps, les cérémonies de la Seigneurie et avant tout celles consacrées à son investiture. Et, lors de cette fête, la loggia, sculptée et finement décorée par des artistes très célèbres, était « parée d'une tapisserie très riche et très belle³ ».

- 1 *Statuta Populi et Communis Florentiae publica auctoritate collecta castigata et praeposita, anno salutis MCCCCXV*, Friburgi, M. Kluch, 1777-1781, 3 vol., vol. II, livre V, rubrique 10, « De tempore modo et forma iuramenti dominorum et collegiorum », p. 501-504, et rubrique 11, « Quod protestationes rectoribus fiant infra quindecim dies, et una sufficiat », p. 504. Sur ces magistratures, voir Guidubaldo Guidi, *Il governo della città-repubblica di Firenze del primo Quattrocento*, Firenze, Olschki, 1981, 3 vol., vol. II, p. 3-33 et p. 49-58.
- 2 Emilio Santini, *Firenze e i suoi oratori nel Quattrocento*, Milano, R. Sandron, 1922, p. 95.
- 3 « Venuta l'ora appuntata li vecchi e nuovi Signori Priori cominciavan a scender giù per le scale del loro Palazzo et essendo buon tempo entravano nella Ringhiera davanti il Palazzo e non concedendoli il tempo si ponevan tutti sotto la gran loggia nuova. Fu fatta tal fabbrica con magnificenza reale nell'anno 1373 per l'effetto suddetto già che la stranezza del tempo talvolta tendeva la ringhiera suddetta incapace di tal funzioni. Era la loggia suddetta superbamente coperta di bellissimi arazzi et altri abbigliamenti non men ricchi che belli ».

La Seigneurie, composée de huit prieurs et du chef du gouvernement civil, le gonfalonier de justice, avait un pouvoir vaste, mais limité dans le temps : selon le principe d'une rotation rapide des institutions centrales, l'un des fondements de la République du Lys, les prieurs comme le gonfalonier de justice étaient constamment renouvelés, tous les deux mois à partir des calendes de janvier⁴. Ce furent les statuts citadins de 1415 qui, dans un contexte de renforcement du pouvoir de la Seigneurie, codifièrent le rituel de son investiture et, avec lui, la pratique oratoire de la *protestatio* en l'inscrivant au cœur de la cérémonie publique⁵. Toutefois, ce type de sermon politique n'était pas quelque chose d'inédit dans les cités italiennes, parées de ce « fin or », ainsi que Brunetto Latini avait défini la rhétorique⁶. Plus particulièrement, les *protesti* trouvaient leurs racines dans les discours qu'au XIII^e siècle les podestats urbains de l'Italie du Nord et du Centre prononçaient au moment de leur prise du pouvoir, lorsque ces magistrats extérieurs à la ville s'engageaient à gouverner selon la loi en tant qu'arbitres des factions citadines⁷. C'était d'ailleurs la reprise d'un modèle rhétorique et politique que les *protesti* voulaient mettre en valeur et qu'ils revendiquaient avec force.

*Precedeva nel seggio assegnati in grado più eminenti delli altri il Gonfalonier di Giustizia, standoli appresso il Podestà di Firenze, seguivan di poi li Signori Priori et infra di loro il capitano et esecutor di Giustizia del Popol fiorentino, doppo di questi li collaterali e giudici d'essi rettori forestieri. A' piedi dei Signori Priori sedevan certi cittadini che erano stati chiamati da tali Signori per stare a loro in sicurtà del loro magistrato [...] » (Archivio di Stato di Firenze [désormais ASF], *Manoscritti*, 197, fol. 20-21, « Signori Priori e varie cose circa il loro officio e carica »).*

- 4 Sur le cadre politico-institutionnel de Florence, je me permets de renvoyer à Ilaria Taddei, « Le système politique florentin au XV^e siècle », dans Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon (dir.), *Florence et la Toscane, XIV^e-XIX^e siècle. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, PUR, 2004, p. 39-63.
- 5 *Statuta Populi...*, op. cit., vol. II, livre V, rubrique 10, p. 501-504.
- 6 Brunetto Latini, *Li livres dou Tresor*, éd. Spurgeon Baldwin et Paul Barrette, Tempe (Arizona), Center for Medieval and Renaissance Studies, 2003, livre I, p. 1.
- 7 Rosa Maria Dessì, « "Diligite iustitiam vos qui iudicatis terram" (Sagesse 1, 1). Sermons et discours sur la justice dans l'Italie urbaine (XII^e-XV^e siècle) », *Rivista internazionale di diritto comune*, n° 18, 2007, p. 197-230, ici p. 200-205 ; ead., « La giustizia in alcune forme di comunicazione medievale. Intorno ai protesti di Giannozzo Manetti e alle prediche di Bernardino da Siena », dans Ginetta Auzzas, Giovanni Baffetti et Carlo Delcorno (dir.), *Letteratura in forma di sermone. I rapporti tra predicazione e letteratura nei secoli XIII-XVI*, Firenze, Olschki, 2003, p. 201-232, ici p. 218-224. Sur la rhétorique communale, voir : Enrico Artifoni, « Sull'eloquenza politica nel Duecento italiano », *Quaderni Medievali*, n° 35, 1993, p. 57-78 ; id., « "Sapientia Salomonis". Une forme de présentation du savoir rhétorique chez les *dictatores* italiens (première moitié du XIII^e siècle) », dans Rosa Maria Dessì et Michel Lauwers (dir.), *La Parole du prédicateur, V^e-XV^e siècle*, Nice, Centre d'études médiévales de Nice, 1997, p. 291-310 ; Peter Von Moos, *Entre histoire et littérature. Communication et culture au Moyen Âge*, Firenze, SISMEL/Edizioni del Galluzzo, 2005, p. 389-415, « L'ars arengandi italienne du XIII^e siècle. Une école de la communication ».

La *protestatio de iustitia*, telle qu'elle fut canonisée par les statuts, devint le pivot d'une cérémonie officielle, finement orchestrée par la Commune, dont les tonalités et les finalités étaient à l'évidence celles de la fête célébrative. À partir de leur codification par les statuts urbains de 1415, ces allocutions, dont la valeur était éminemment apologétique, connurent un très large succès dans la rhétorique politique florentine, et leur production s'échelonna tout au long du Quattrocento, voire au-delà. Parmi les auteurs de ces discours sur la justice on trouve des figures-clés de l'humanisme italien, ainsi que les plus grands théoriciens de la pensée politique de la Renaissance : Matteo Palmieri, Giannozzo Manetti, Donato Acciaiuoli, Filippo Pandolfini, Bartolomeo Scala, Poliziano, jusqu'à Machiavel lui-même.

Dès son arrivée à Florence, en 1429, Francesco Filelfo, en tant que lecteur du *studium* florentin, donna une très forte impulsion à ce genre d'*orationes* auprès de ses étudiants, incités dès lors à s'entraîner constamment à la pratique de l'écriture et à la récitation de ces textes⁸. D'autres auteurs, coïncidant ou non avec la personne des orateurs-magistrats, comme Giovanni di Pagolo Morelli, célèbre pour ses *Ricordanze*, étaient des représentants typiques de la culture florentine⁹. Ces hommes faisaient partie de l'élite marchande qui – rappelons-le – était toujours une composante fondamentale de la classe dirigeante florentine. Ils n'avaient pas une culture proprement universitaire et humaniste, mais une formation beaucoup plus éclectique ; en outre, ils faisaient preuve d'une grande familiarité avec l'écriture et partageaient les valeurs civiques des humanistes. Dans leurs *Ricordanze*, où ils enregistraient avec soin chaque détail qu'ils voulaient mémoriser, figuraient également des transcriptions de ces discours. À l'évidence, il s'agissait de matériaux considérés comme des supports importants pour la formation politique et culturelle de la classe dirigeante florentine, une forme de savoir à transmettre à sa postérité, un legs précieux.

8 E. Santini, *Firenze e i suoi oratori nel Quattrocento*, op. cit., p. 68-69 ; Uwe Neumahr, *Die «Protestatio de iustitia» in der Florentiner Hochkultur. Eine Redegattung*, Münster/Hamburg/London, Lit, 2002, p. 42-47.

9 Giovanni di Pagolo Morelli, « Ricordi », dans *Mercanti scrittori. Ricordi nella Firenze tra Medioevo e Rinascimento*, éd. Vittorio Branca, Milano, Rusconi, 1986. Sur les livres des *Ricordanze* et la culture marchande, voir : Angelo Cicchetti et Raul Mordenti, *I libri della famiglia in Italia*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 1985 ; Giovanni Cherubini, « I "libri di ricordanze" come fonte storica », dans *Scritti toscani. L'urbanesimo medievale e la mezzadria*, Firenze, Salimbeni, 1991, p. 269-287 ; Paola Manni, *Storia della lingua italiana. Il Trecento toscano*, Bologna, Il Mulino, 2003 ; Christian Bec, *Les Marchands écrivains. Affaires et humanisme à Florence, 1375-1434*, Paris/La Haye, Mouton, 1967 ; Claude Cazalé Bérard et Christiane Klapisch-Zuber, « Mémoire de soi et des autres dans les livres de famille italiens », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 59, n° 4, 2004, p. 805-826.

Bien sûr, il existe des travaux d'éminents spécialistes de la littérature italienne sur ces célèbres discours politiques¹⁰. Vittore Branca, par exemple, a transcrit et analysé le discours de Giovanni di Pagolo Morelli, prononcé en 1409 par le marchand-écrivain lorsqu'il occupa la charge de gonfalonier de compagnie¹¹. Plus récemment, Giuliano Tanturli s'est consacré à l'étude du *protesto* rédigé par Matteo Palmieri en 1437, en mettant en évidence le lien étroit avec son traité sur la *Vie civile*, un texte fondamental destiné à marquer profondément la culture politique et la pédagogie humaniste¹². En revanche, les travaux des historiens qui se sont penchés sur l'étude de ces textes, dont la documentation manuscrite est encore riche dans les archives florentines, sont beaucoup moins nombreux. De ce point de vue, la voie ouverte par les maîtres d'œuvre de l'« humanisme civique », Hans Baron et Eugenio Garin¹³, qui, à partir des années 1950, avaient attiré l'attention sur la valeur de ces discours prononcés par les magistrats florentins, n'a été que très peu suivie. Quelques exceptions, cependant. Massimo Miglio a ainsi montré le caractère exemplaire des *protesti* tenus par Stefano Porcari, au moment où, entre 1427 et 1428, il fut capitaine du peuple, et a souligné la large diffusion de ces textes dans le milieu des marchands-écrivains¹⁴. Rosa Maria Dessì, de son côté, a analysé les stratégies rhétoriques des *protesti* de Giovanni di Pagolo Morelli et de Giannozzo Manetti et, de manière convaincante, les a mis en perspective avec d'autres formes de l'éloquence civile de tradition communale et notamment avec les techniques de la prédication¹⁵. Uwe Neumahr, de son côté, adoptant

10 E. Santini, *Firenze e i suoi oratori nel Quattrocento*, op. cit.

11 Voir à ce propos le corpus de documents édités par E. Santini, *ibid.* ; Vittore Branca, « Fra Morelli e Sacchetti. Vita pubblica e vita domesticana della Firenze del primo Quattrocento », dans *Saggi e ricerche in memoria di Ettore Li Gotti*, Palermo, Centro di studi filologici e linguistici siciliani, 1962, p. 274-288.

12 Giuliano Tanturli, « Sulla data e la genesi della "Vita Civile" di Matteo Palmieri », *Rinascimento*, série II, n° 36, 1996, p. 3-48. Sur ce *protesto*, voir l'édition critique de Gino Belloni, « Il Protesto di Matteo Palmieri », *Studi e problemi di critica testuale*, n° 16, 1978, p. 27-48.

13 E. Hans Baron, *The Crisis of the Early Italian Renaissance: Civic Humanism and Republican Liberty in an Age of Classicism and Tyranny*, Princeton, Princeton University Press, 1955, p. 376-377 ; *id.*, *In Search of Florentine Civic Humanism: Essays on the Transition from Medieval to Modern Thought*, Princeton, Princeton University Press, 1988, 2 vol., vol. I, p. 3-23, ici p. 16-19. Eugenio Garin, « La fortuna dell'etica aristotelica nel Quattrocento » [1951], dans *La cultura filosofica del Rinascimento italiano*, Milano, Bompiani, 1994, p. 60-71, ici p. 67-68.

14 Massimo Miglio, « "Viva la libertà et populo di Roma". Oratoria e politica: Stefano Porcari », dans *Palaeographica, diplomatica et archivistica. Studi in onore di Giulio Battelli*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 1979, p. 381-428.

15 R. M. Dessì, « "Diligite iustitiam vos qui iudicatis terram"... », art. cit., p. 197-230 ; *ead.*, « La giustizia in alcune forme di comunicazione medievale... », art. cit., p. 201-232.

une approche culturelle, s'est intéressé surtout aux dynamiques rhétoriques du langage politique de la *protestatio de iustitia*¹⁶.

Ma démarche n'est pas tout à fait la même, car j'entends analyser ici la valeur de la *protestatio de iustitia* en liaison avec les conditions concrètes de son élaboration par les statuts de 1415 et avec son lieu d'expression, la cérémonie d'investiture de la Seigneurie, dont les gestes comme les mots constituent la mise en œuvre d'une pensée politique. Un rapport intime liait en effet les paroles de ces discours avec les rituels et les lieux de la célébration de l'entrée en charge des Seigneurs, dont la valeur idéologique était inséparable de la volonté d'aboutir à l'élaboration du consensus¹⁷.

Je me concentrerai donc sur une saison culturelle et politique particulière, celle de la mise en place du régime dit « des oligarques » (1382-1434), où le savoir se rapprochait de plus en plus du pouvoir, où il le confortait et le légitimait. Certes, ces discours, tels de véritables manifestes idéologiques de l'humanisme civique florentin, transmettaient une image biaisée, déformée de la cité politique. Ils créaient un horizon idéalisé qui a nourri le mythe de la *libertas* florentine. Et c'est à partir de là que s'est développée l'interprétation historiographique d'un humanisme italien conçu dans la perspective du républicanisme centré sur le primat de la cité-État. Mais, il ne s'agissait pas pour autant d'une simple rhétorique célébrative d'apparat au service du pouvoir oligarchique. C'était là toute la puissance du verbe humaniste surinvesti d'une stratification de sens, qui s'enracinait à la fois dans la mémoire du passé lointain et dans les lieux de la ville communale ; il s'agissait donc d'un véritable acte politique, jouant à la fois de la continuité et de l'innovation, dont la force résidait dans le dialogue constant et assidu entre un vivier d'hommes de culture et les centres du pouvoir – un dialogue soudé par des liens personnels, de parenté et d'amitié. C'était une saison politique fondamentalement marquée par un climat de confiance et de complicité entre le pouvoir et le savoir, où les acteurs étaient souvent interchangeables.

Les années 1382-1434, qui suivirent le Tumulte des Ciompi, constituèrent en effet une période-clé de l'histoire florentine, marquée par des changements profonds ouvrant la voie à un renouvellement politico-institutionnel, ce dernier

16 U. Neumahr, *Die «Protestatio de iustitia» in der Florentiner Hochkultur, op. cit.*

17 Sur la cérémonie d'investiture de la Seigneurie et son langage rituel, voir : Iliaria Taddei, « Du secret à la place publique. L'entrée en charge de la Seigneurie à Florence (xiv^e-xv^e siècle) », dans Gilles Bertrand et Iliaria Taddei (dir.), *Le Destin des rituels. Faire corps dans l'espace urbain, Italie-France-Allemagne / Il destino dei rituali. «Faire corps» nello spazio urbano, Italia-Francia-Germania*, Rome, École française de Rome, 2008, p. 116-141, ici p. 131-136 ; et *ead.*, « Il leone, la corona e lo stendardo. L'investitura della Signoria fiorentina (secoli xiv-xv) », dans Marcello Fantoni (dir.), *I gesti del potere*, Firenze, Le Càriti, 2012, p. 45-59.

concernant aussi bien les pratiques et la conception du pouvoir à l'intérieur de la ville que les transformations de Florence de cité-État en capitale d'un État régional¹⁸. Dans ce contexte, le processus de construction de l'État territorial florentin s'affermi autant qu'il s'accéléra, et le régime des oligarques, tout en s'inscrivant dans la continuité des anciennes traditions communales, expérimenta de nouveaux instruments de renforcement du pouvoir central se structurant autour de la « Seigneurie¹⁹ ». Le passage de la dimension de cité-État à celle de centre d'un État territorial – comme Riccardo Fubini et Lorenzo Tanzini l'ont montré – eut également des conséquences importantes sur la manière de concevoir et de représenter la ville, à l'intérieur comme à l'extérieur²⁰.

La politique de renforcement et de concentration du pouvoir entre les mains de la faction des Albizzi, s'appuyant sur le parti guelfe, se réalisa notamment à travers la manipulation du système électoral, le recours à des commissions extraordinaires, la réduction du pouvoir des conseils législatifs traditionnels du podestat et du capitaine du peuple, ainsi que par un jeu subtil de construction du consensus politique. C'était le début d'un processus qui, en quelques décennies,

36

18 Sur la portée novatrice du gouvernement oligarchique des Albizzi, voir : Gene A. Brucker, *Dal Comune alla Signoria. La vita pubblica a Firenze nel primo Rinascimento*, trad. it. Bologna, il Mulino, 1981 ; John Najemy, *Corporatism and Consensus in Florentine Electoral Politics, 1280-1400*, Chapel Hill, North Carolina University Press, 1982, p. 263-317 ; *id.*, *A History of Florence, 1200-1575*, Oxford, Blackwell, 2006, p. 188-218 ; Riccardo Fubini, « Dalla rappresentanza sociale alla rappresentanza politica. Sviluppi politico-istituzionali in Firenze dal Tre al Cinquecento », dans *Italia quattrocentesca. Politica e diplomazia nell'età di Lorenzo il Magnifico* [1994], Milano, F. Angeli, 2007, p. 41-61 ; Laura De Angelis, « La classe dirigente albizzesca a Firenze: fine XIV-primi decenni del XV secolo », dans Renzo Ninci (dir.), *La società fiorentina nel basso medioevo. Per Elio Conti*, Roma, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1994, p. 93-114 ; Lorenzo Tanzini, *Statuti e legislazione a Firenze dal 1355 al 1415. Lo statuto cittadino del 1409*, Firenze, Olschki, 2004.

19 Sur la riche littérature concernant la formation de l'État territorial florentin, voir : Marvin Becker, *Florence in Transition*, vol. II, *Studies in the Rise of the Territorial State*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1968 ; Lauro Martines, *Lawyers and Statecraft in Renaissance Florence*, Princeton, Princeton University Press, 1968, p. 220-245 ; Giorgio Chittolini, « Ricerche sull'ordinamento territoriale del dominio fiorentino agli inizi del secolo XV », dans *La formazione dello stato regionale e le istituzioni del contado. Secoli XIV e XV*, Torino, Einaudi, 1979, p. 293-352 ; J. William Connell et Andrea Zorzi, *Florentine Tuscany: Structures and Practices of Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000 ; Charles M. de La Roncière, « De la ville à l'État régional : la constitution du territoire (XIV^e-XV^e siècle) », dans Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon (dir.), *Florence et la Toscane, XIV^e-XIX^e siècle, op. cit.*, p. 15-38.

20 Riccardo Fubini, *Quattrocento fiorentino. Politica, diplomazia, cultura*, Pisa, Pacini, 1996, en particulier p. 46-75 ; *id.*, « Dalla rappresentanza sociale alla rappresentanza politica... », art. cit., p. 41-61 ; *id.*, « Diplomacy and Government in the Italian City-States of the Fifteenth Century (Florence and Venice) », dans Daniela Frigo (dir.), *Politics and Diplomacy in Early Modern Italy: The Structure of Diplomatic Practice, 1450-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 25-48 ; L. Tanzini, *Statuti e legislazione a Firenze dal 1355 al 1415, op. cit.*, en particulier p. 148-158.

devait priver les institutions communales de leur substance. Cela – comme John Najemy l'a souligné – devait finir par porter atteinte au fondement corporatif de la Commune florentine, ancrée depuis 1282 dans le Priorat des Arts ; et, par là même, cela portait atteinte à la définition de la République du Lys comme fédération souveraine des Arts, où la représentation politique était strictement soumise à l'inscription à l'une des corporations²¹. En fait, les Albizzi et leurs alliés tentèrent de reformuler le principe de la représentation politique florentine conçue comme l'expression de l'ensemble de la ville dans toutes ses composantes – territoriales et professionnelles –, en l'adaptant à un cadre plus sélectif. Dans ce contexte d'expérimentation politique, ils transformèrent ainsi le filtre de cooptation lié à l'élément corporatif, pour faire appel à des critères plus spécifiquement politiques reposant sur les vertus civiles et sur les compétences « professionnelles » des *excellentes viri* – le groupe des meilleurs citoyens qui, d'après Leonardo Bruni, devaient constituer la classe dirigeante florentine en raison de leur « noblesse », de leur « prudence », de leur « intelligence » et de leur « science du gouvernement »²².

Malgré les changements politico-institutionnels et les ajustements des techniques électorales introduits par le régime oligarchique, le critère de la rotation rapide des charges, gage traditionnel de la *libertas* florentine, ne fut pourtant pas remis en question, et le double système du scrutin et du tirage au sort demeura formellement inchangé. Les gestes et les paroles mis en scène lors de l'entrée en charge de la Seigneurie et des deux collègues qui, avec elle, constituaient ce qu'on appelait les « Trois Offices majeurs » devaient précisément afficher et revigorer cette continuité avec la tradition communale.

Ainsi, dans un climat politique marqué par une nette revendication de la souveraineté et une prééminence institutionnelle de la Seigneurie, le texte statutaire prêta une attention particulière à ce moment conclusif du processus électoral, consacrant une rubrique entière à la cérémonie d'investiture où la pratique de la *protestatio iustitiae* occupait un rôle fondamental²³. À n'en point douter, le chantre de la *libertas* florentine,

21 John Najemy, « Civic Humanism and Florentine Politics », dans James Hankins (dir.), *Renaissance Civic Humanism: Reappraisals and Reflexions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 75-104 ; *id.*, « The Dialogue of Power in Florentine Politics », dans Anthony Molho, Kurt Raaflaub, Julia Emlen et Ann Arbor (dir.), *City States in Classical Antiquity and Medieval Italy*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1991, p. 269-288.

22 Sur cette définition de l'élite politique florentine, voir Riccardo Fubini, *Storiografia dell'umanesimo in Italia da Leonardo Bruni ad Anio da Viterbo*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 2003, p. 130-164, « La rivendicazione di Firenze della sovranità statale e il contributo delle "Historiae" di Leonardo Bruni », *ici* p. 150-151 ; L. Tanzini, *Statuti e legislazione a Firenze dal 1355 al 1415, op. cit.*, p. 20-21.

23 *Statuta Populi...*, *op. cit.*, rubriques 10-11, p. 501-504.

Coluccio Salutati, alors chancelier de la République florentine, y fut pour beaucoup. C'était là un signe frappant de la valeur institutionnelle et symbolique que cette cérémonie, et tout particulièrement ses performances oratoires, avaient acquises dans la vie publique florentine. Les statuts de 1415 fixèrent les modalités, les temps et les finalités des *protestationes*. Le podestat – ou le capitaine du peuple – était appelé à déclamer une *diceriam* et un *sermonem vulgari*, en présence d'un large public, au cœur politique de la ville, sur la place de la Seigneurie, dans le lieu qui constituait l'expression matérielle de l'idéologie communale²⁴. Plus précisément, le *protesto* devait être proféré sur la *ringhiera* du Palazzo Vecchio, à côté de la statue du lion²⁵. La majesté du félin, l'emblème héraldique de la ville guelfe, veillait sur le Palazzo Vecchio. Son maître d'œuvre, Arnolfo di Cambio, en avait fait, en 1285, la marque visible et impérissable du pouvoir du gouvernement populaire, souvent évoqué dans les *protesti* comme l'une des gloires de la ville. Et, pour cette occasion, le Marzocco recevait sur sa tête la couronne sur laquelle étaient inscrits les vers de Franco Sacchetti : « Je porte la couronne pour la patrie en sa dignité / Afin que chacun garde la liberté²⁶ ». L'auteur de ce distique, rappelons-le, était à la fois un homme de lettres, un membre de la classe dirigeante florentine et l'un des deux interlocuteurs du traité-dialogue de Matteo Palmieri²⁷.

Ce slogan politique, comme nous allons le voir, se mêlait profondément aux paroles apologétiques de ces allocutions. En fait, il y avait une contiguïté idéologique, ou mieux encore une collusion, entre les valeurs transmises par les *protesti* et celles incarnées par la statue du lion couronné, symbole de la souveraineté de la Florence guelfe et populaire.

24 « *Et accedente dicto domino Potestate, vel eius collateralis, vel domino Capitaneo, vel eius collateralis, prout occurrerit diceriam facere debeat, et sermonem vulgari sermone cum auctoritatibus divinae scripturae, vel poetarum, vel legum, prout libuerit ad commendationem praefati officii dominorum Priorum et Vexilliferi iustitia, et totius status popularis, et guelfi dictae civitatis, et personarum, et officii exerciti per dominos tunc exeuntes, et ad confortandum dominos tunc intrantes* » (*ibid.*). Voir aussi ASF, *Manoscritti*, 197, « Signori Priori e varie cose circa il loro officio e carica », f. 22.

25 « *Fra tanto accostatori appresso al leone o altro più opportuno luogo il Potestà di Firenze fatte li dovuti omaggi et ossequi faceva una ben composta et erudita orazione e non volendo o non potendo per impedimento esso farla, subentrava in suo luogo uno dei suoi collateralis o giudici* » (*ibid.*).

26 « *Corona porto per la patria degna / À ciò che la libertà ciascun mantegna* » (Franco Sacchetti, *Libro delle rime*, éd. Franca Brambilla Ageno, Firenze, Olschki, 1990, p. 278). Voir à ce sujet Lucia Battaglia Ricci, *Palazzo Vecchio e dintorni. Studio su Franco Sacchetti e le fabbriche di Firenze*, Roma, Salerno, 1990, en particulier p. 34-35.

27 Matteo Palmieri, *Vita civile*, éd. Gino Belloni, Firenze, Sansoni, 1982.

De tels discours, on l'a dit, étaient également proférés pour l'entrée en fonction de deux collègues qui, avec la Seigneurie, constituaient ce qu'on désignait comme les « Trois Offices majeurs » de la République du Lys : à nouveau, le 8 du mois, la législation florentine imposant la fermeture de toutes les boutiques enjoignait à l'exécuteur de justice de prononcer une *bella diceria* sur la *ringhiera* du Palazzo Vecchio pour célébrer l'investiture des seize gonfaloniers de compagnies qui, à cette occasion, après avoir prêté serment, recevaient leur étendard²⁸. Puis, le 15 du mois, dans la salle des audiences du palais, lors de l'entrée en charge des douze Bonshommes, l'un des gonfaloniers à son tour était appelé à déclamer un *protesto*²⁹. Ce discours s'adressait alors aux « honorables recteurs », à savoir le podestat et le capitaine du peuple, ainsi qu'aux autres magistratures supérieures (l'exécuteur de justice, les capitaines de la *Parte Guelfa*, les Dix de Liberté, les conseillers de la *Mercanzia* et les consuls des Arts) constituant avec les Seigneurs et leurs collègues le fondement du *reggimento*, l'élite gouvernementale, « *illi de circolo* », comme les sources florentines définissaient significativement le groupe dirigeant de la République³⁰. Ce sont ces magistrats qu'en 1409 Giovanni di Pagolo Morelli, nouvellement élu au poste de gonfalonier de compagnie, sollicitait à « administrer la raison et la justice³¹ ».

Comme cela a été souligné à plusieurs reprises³², ce texte, tout en s'apparentant de près aux *protesti* postérieurs, relève d'un style beaucoup plus personnel ; il présente des variations originales qui se distinguent du mode dithyrambique de la *protestatio iustitiae*, un genre de rhétorique humaniste qui devait s'imposer à partir des statuts de 1415. Par un langage très concret dépourvu des bravoures des humanistes, l'exhortation à la justice et au bon gouvernement est ciblée

28 « *Poi è l'uficio de' Gonfalonieri delle compagnie e comincia a dì 8 di gennaio e dura quattro mesi, sì che in uno anno si mutano tre ufici. Questi hanno sempre ad ogni richiesta de' Signori, che è quasi ogni dì, a essere a' loro piedi a consigliare come fanno i cardinali al papa, e la mattina che entrano si fa festa a botteghe serrate, e iscendono i Signori in sulla ringhiera fuori del palagio e simile i Rettori, e per loro si fa una bella diceria e a ciascuno è dato il suo gonfalone in mano e incontanente lo piglia uno famiglio in mano e con molti suoni da festa vanno a casa loro accompagnati e onorati da tutto il popolo di Firenze, che tutti gli uomini del gonfalone vanno in compagnia col suo e drieto al suo gonfaloniere, e ciascuno gonfalone ha sotto di sé tre pennoni di quello medesimo segno i quali si danno similmente con quello segno a seguire il suo gonfalone » (Gregorio Dati, *Istoria di Firenze dal 1380 al 1405*, éd. Luigi Pratesi, Norcia, Tonti, 1902, p. 149).*

29 *Ibid.*, p. 149-150.

30 Pour cette définition, voir par exemple *Le consulte e pratiche della repubblica fiorentina, 1404*, éd. Renzo Ninci, Roma, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1991, p. 114.

31 « *Honorevoli rectori et ufficiali, per lo magnifico popolo et comune di Firenze deputati amministrare ragione et giustizia nella loro magnifica ciptà, ubidendo a' nostri magnifici e potenti Signori, dirò quanto per loro m'è stato chomandato. Diligite iustitiam, qui iudicatis terram, parole, etc.* » (V. Branca, « Fra Morelli e Sacchetti... », art. cit., p. 274).

32 *Ibid.*, p. 259 ; R. M. Dessi, « *Diligite iustitiam vos qui iudicatis terram*... », art. cit., p. 216.

chez Morelli sur les compétences spécifiques de chaque magistrature interpellée, dont on blâme âprement les récentes pratiques de l'exercice du pouvoir, se détournant désormais de l'*ethos* du bien public et de la dignité des anciennes coutumes. Coulée sur la nostalgie du bon temps passé, la critique vise avant tout les podestats, désormais plus enclins à donner audience « *in chamera che a' bancho*³³ ». S'adressant ensuite au capitaine du peuple, Giovanni Morelli lui reproche d'avoir laissé impunie l'effraction de la caisse contenant les scrutins du vote, qui devait être reconduite de l'église de Santa Croce au Palazzo Vecchio pour procéder au tirage au sort³⁴. Les autres officiers de tradition communale n'y échappent pas non plus : l'exécuteur des Ordonnances de justice aurait délaissé son rôle premier de défenseur du *popolo*, et les conseillers de la *Mercanzia* et des corporations, ayant abandonné la gravité originelle de leurs mœurs, ne rendraient plus la justice avec équité³⁵.

40

À Florence, la pratique oratoire de la *protestatio iustitiae* n'était pas nouvelle et, comme le rappelait Matteo Palmieri dans son célèbre discours de 1437, cette tradition remontait à l'institution du Priorat des Arts et à la promulgation des Ordonnances de justice entre 1293 et 1295³⁶. Cette législation contre les magnats établissait que, lors de l'investiture du gonfalonier et des prieurs, ceux-ci devaient rendre visite au podestat et au capitaine du peuple dans le but de les exhorter à bien administrer la justice³⁷. Dans un registre d'instructions, datant de 1374 à 1380, qui s'adressaient aux prieurs sur le point de commencer leur mandat, le notaire de la Seigneurie n'oubliait pas de leur rappeler le devoir, avec les capitaines de la *Parte Guelfa* et les Dix de la Liberté, de « *protestare* » au moins une fois par mois, c'est-à-dire de recommander constamment aux recteurs étrangers de poursuivre dans la voie de la raison et de la justice³⁸. Le *protesto* de Morelli faisait donc partie des allocutions sur la justice que les

33 V. Branca, « Fra Morelli e Sacchetti... », art. cit., p. 280.

34 « *Ma io sento che ne' giorni passati ci fu dubbio et paura che lla chassa de' nostri squictini, venendo a' palazo per fare la tracta, doveva essere impedita; et molte parole ne furono generalmente per tutto il popolo, né mai per voi niuna cosa di punitione non si senti* » (*ibid.*, p. 281).

35 *Ibid.*, p. 281-282.

36 M. Palmieri, *Vita civile*, éd. cit.

37 « *Qui Vexillifer una cum Prioribus possit et debeat visitare dominos Potestatem et Capitaneum et eos inducere debeat et ortari, quod omnibus iustitiam reddant et malefactores puniant prout delicti qualitas sua debet. Debeant (sic) etiam ipsos hortari et inducere quod ipsorum regimina exerceant sollicite et attente ita et taliter quod pacificus et tranquillus status civitatis Florentie conservetur* » (Gaetano Salvemini, *Magnati e popolani a Firenze dal 1280 al 1295*, Milano, Feltrinelli, 1966, p. 392).

38 ASF, Carte di corredo, 49, f. 2r, cité par Lorenzo Tanzini, *Il governo delle leggi. Norme e pratiche delle istituzioni a Firenze dalla fine del Duecento all'inizio del Quattrocento*, Firenze, Edifir, 2007, p. 150.

différents officiers devaient prononcer à tour de rôle au sein des cérémonies du palais, à partir de l'entrée en charge des prieurs. Précisément, il s'agissait ici du discours proféré, le 15 du mois, par l'un des seize gonfaloniers de compagnie³⁹. L'allocation du marchand-écrivain était certes antérieure à la formalisation des *protesti* par la norme statutaire de 1415, mais ses tonalités atypiques pouvaient aussi tenir aux conditions concrètes de son expression, qui ne coïncidaient pas avec les stratégies communicatives de la place publique, le lieu affecté à l'investiture solennelle de la Seigneurie.

Les objectifs de ces discours rituels étaient clairement posés par les statuts : d'un côté rendre hommage à la Seigneurie, au régime populaire et guelfe, aux officiers sortant ainsi qu'à la cour céleste des saints protecteurs de la ville, de l'autre conforter les nouveaux Seigneurs et les exhorter à gouverner selon le principe de la justice, dans le respect des lois de la Commune. Ces « sermons en langue vulgaire », destinés à inciter les nouveaux seigneurs à « administrer la justice universellement » devaient être « bien composés et pétris d'érudition », autrement dit, comme les statuts le prescrivaient, ils devaient s'appuyer à la fois sur l'Écriture sainte, les Pères de l'Église, les poètes latins et les textes de loi, donc sur les *auctoritates* tutélaires de la cité terrestre et céleste⁴⁰. Les statuts fixaient ainsi la double empreinte, classique et biblique, de ces discours. Cela revenait à établir la conformité avec les modèles de la rhétorique humaniste, largement tributaires de l'éloquence classique autant que de la tradition communale de l'*ars arengandi*. Ainsi résonne souvent le verset biblique du livre de la Sagesse de Salomon : « *Diligite iustitiam vos qui iudicatis terram*⁴¹ », un avertissement qui, comme Rosa Maria Dessì l'a bien montré, était l'un des *leitmotiv* de la conception éthique de la justice communale, intégré à la fois dans les sermons politiques et dans les *tituli* des fameuses fresques du Bon Gouvernement d'Ambrogio Lorenzetti, comme dans ceux de la Majesté de Simone Martini⁴².

Leur structure suivait en général un schéma très codifié, où l'on reconnaît les quatre parties essentielles du dispositif rhétorique du discours cicéronien⁴³ :

39 G. Dati, *Istoria di Firenze dal 1380 al 1405*, op. cit., p. 149-150.

40 *Statuta Populi...*, op. cit., rubrique 10 : « *sermonem vulgari [...] ad commendationem praefati officii dominorum Priorum et Vexilliferi et totius status popularis et guelfi dictae civitatis, et personarum et officii exerciti per dominos tunc exeuntes et ad confortandum dominos tunc intrantes* » ; rubrique 11 : « *facere solitas protestationes et citationes et monitus et favores; se offerre impensas tam rectoribus forensibus quam sex consulibus mercantie et ut audacter et solliciter eorum officium administrent et cuilibet iustitiam faciant et observent Statuta et Ordinamenta Comunis Florentiae de eorum officio loquentia [...]* ».

41 Livre de la Sagesse, I, 1.

42 R. M. Dessì, « *Diligite iustitiam vos qui iudicatis terram*... », art. cit., p. 197-230 ; ead., « La giustizia in alcune forme di comunicazione medievale... », art. cit., p. 228.

43 Cicéron, *Orator*, éd. et trad. Albert Yon, Paris, Les Belles Lettres, 1964, XXXV, 122, p. 43.

l'*exordium*, la *narratio*, l'*argumentatio* et la *peroratio*. Dans l'exorde, l'attention de l'auditoire était sollicitée, selon le modèle de la *captatio benevolentiae*, par le *topos* de la profession d'ignorance de l'orateur s'excusant pour la modestie, voire la grossièreté de son langage auprès des « Magnifiques Seigneurs, des vénérables Collèges et des très prudents citoyens⁴⁴ », auprès de « la dignité et l'excellence de vos extraordinaires Magistrats, des merveilleux esprits de vos citoyens très diligents⁴⁵ » et encore auprès de tant « d'hommes virils, d'âge mûr, pourvus d'expérience et de talent⁴⁶ ». Par un tel débordement d'éloges, le romain Stefano Porcari, appelé à exercer la charge de capitaine du peuple entre 1427 et 1428, ouvrait ces discours dont les échos résonnent tout au long du xv^e siècle⁴⁷. Aussi la bienveillance de l'auditoire était-elle captée par un panégyrique concernant autant les institutions et les lois florentines que les vertus des citoyens et la beauté naturelle et architecturale de la ville⁴⁸. Cette posture dithyrambique est omniprésente ; elle se retrouve de bout en bout du discours, où se répète indistinctement l'éloge des Seigneurs et de la République florentine conçue comme « un miroir splendide de notre âge, quasi une merveilleuse maison de paix, quasi un temple sacré de sérénité et un sanctuaire d'une liberté très heureuse⁴⁹ ».

Dans la *narratio*, on énonçait les principaux nœuds de la structure narrative dont la justice constituait le plus souvent le point de départ et le fil conducteur, introduisant les autres vertus civiques : la paix, la concorde et la liberté. Il s'agissait tout d'abord de définir ce qu'était la justice en prenant comme

44 « *Magnifici signori, venerabili Collegi e prudentissimi cittadini* » (*Prose del giovane Buonaccorso da Montemagno, inedite alcune, da due codici della biblioteca capitolare di Verona*, éd. Giambattista Carlo Giuliani, Bologna, Romagnoli, 1874, p. 12).

45 *Ibid.*, p. 13.

46 « *Diciaria di miser Stefano Porchari essendo chapitano in Firenze in commendazione di Dante Alighieri* » (M. Miglio, « "Viva la libertà et populo"... » , art. cit., p. 422).

47 L'attribution des *protesti* à Stefano Porcari est toujours matière à débats ; voir à ce propos G. Tanturli, « Sulla data e la genesi della "Vita Civile" di Matteo Palmieri », art. cit., p. 3-48 ; M. Miglio, « "Viva la libertà et populo"... » , art. cit., p. 381-428.

48 « *Quante volte io riguardo i degnissimi e giocondissimi cospetti vostri, Gloriosi e Magnificentissimi Signori miei, quante volte io considero la illustre dignità di questa repubblica fiorentissima, ed i magnifici apparati del vostro felicissimo popolo, e la osservandissima celebrità di questo solennissimo e sacro giorno, e finalmente quando le bellezze e l'amplitudini di di tutti li vostri splendori nel mio animo rivolgo, tutti quelli insoliti e maravigliosi in me medesimo reputo, e sto pensoso ; però che se alla dignità ed eccellenza di tutte le cose predette volessi ordinare sermone idoneo e accomodato, più difficile sarebbe a trovare il fine, che il principio dell'orazione* » (*Prose del giovane Buonaccorso da Montemagno*, éd. cit., p. 1)

49 « [...] *prego questa vostra Repubblica, anzi questa vostra singolare bellezza ed isplendido specchio della età nostra, quasi uno mirabile domicilio e casa di pacie, e quasi un sacro tempio di quiete et uno santuario di giocondissima libertà con ogni cura, amore e fede augmentiate e conservate* » (*ibid.*, p. 7).

sources d'inspiration à la fois les sentences des *auctoritates* philosophiques, Cicéron et Aristote en tête, mais aussi celles d'autres philosophes, comme Sénèque, Macrobe et Boèce, et les textes de loi ; d'où aussi la référence au Code de Justinien. De même, comme le prescrivaient les statuts de 1415, le développement de la narration ainsi que les argumentations suivantes empruntaient aux Évangélistes, à saint Thomas et aux Pères de l'Église, en particulier à saint Augustin et à saint Jérôme, des procédés métaphoriques ainsi que des définitions théoriques.

Puis l'*argumentatio*, souvent assimilée sans distinction évidente avec l'énoncé, développait la démonstration du bien fondé d'une *res publica* reposant sur l'*ethos* de la justice. On puisait alors à un grand éventail d'*exempla* concernant les anciens héros de la justice et de la liberté de l'Antiquité grecque et surtout romaine, en soulignant la continuité idéale entre la Rome républicaine et la Cité du Lys, présentée comme son héritière naturelle⁵⁰. En ce sens, l'idéal de la *libertas*, en parfaite symbiose avec celui de la justice, était ici conçu dans le sens cicéronien d'obéissance à la loi, comme *paritas iuris* et *equitas Reipublicae adeundae*, c'est-à-dire comme un principe d'équité assurant une juste distribution des charges publiques⁵¹. Dans ce contexte, ce concept endossait une valeur spécifique en liaison avec la procédure électorale, dont le principe d'équité était également rappelé par les deux justices « commutative » et « distributive » s'inspirant de l'*Éthique à Nicomaque*⁵². À travers l'idéal aristotélicien de la double justice on célébrait aussi la perfection de la procédure électorale comme le point d'équilibre, le juste milieu entre deux principes antithétiques qui constituaient les fondements de la légitimation de l'élection des Seigneurs. D'un côté, le hasard garantissait la rotation et l'impartialité des charges, tout en apaisant les conflits liés à la lutte pour le pouvoir, de l'autre, le choix préalable du scrutin

50 « *E veramente al presente tutti i celeberrimi fatti vostri considerando, mi torna alla mente la bellezza di quella fortunatissima libertà, nella quale per lo addietro la città nostra di Roma divenne chiarissima. Ed ultimamente tra tutte queste considerazioni in questa sola sentenza rimango, che se gli ordinamenti ed eccellenze di questa vostra città in tra le antiche nobilità Romane fossone numerate, degnamente si potrebbono come amplissime e prestantissime nominare* » (*ibid.*, p. 2). Sur l'exaltation de la continuité idéale avec la Rome républicaine chez Porcari, voir M. Miglio, « "Viva la libertà et populo" ... », art. cit.

51 Sur cette conception de la *libertas* élaborée par Coluccio Salutati et ensuite développée par Leonardo Bruni, voir au moins : Nicolai Rubinstein, « *Florentina libertas* », dans *Studies in Italian History in the Middle Ages and the Renaissance*, vol. 1, *Political Thought and the Language of Politics. Art and Politics*, éd. Giovanni Ciappelli, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 2004, p. 273-294 ; Daniela De Rosa, *Coluccio Salutati: il cancelliere e il pensatore politico*, Firenze, La Nuova Italia, 1980 ; Eugenio Garin, « Leonardo Bruni: Politica e cultura », dans *Leonardo Bruni cancelliere della Repubblica di Firenze, convegno di Studi, Firenze, 27-29 ottobre 1987*, éd. Paolo Viti, Firenze, Olschki, 1990, p. 3-14.

52 Aristote, *Éthique à Nicomaque*, éd. et trad. J. Tricot, Paris, Vrin, 1997, livre V, 5-7.

laissait libre cours à la « justice distributive », et tempérait les aléas de la *fortuna* « *non a caso figurata cieca* », s'imposant comme une garantie des vertus et des compétences nécessaires à la classe politique pour gouverner⁵³.

De manière classique, aux parangons de la liberté et de la justice, de ces « deux colonnes de la vie civique », s'opposaient des contre-exemples illustrant les conséquences néfastes des régimes tyranniques et des guerres fratricides, parmi lesquelles étaient souvent évoquées les luttes entre les factions des guelfes et des gibelins⁵⁴. La narration débouchait enfin sur l'*exhortatio* où les nouveaux officiers étaient incités à gouverner en se conformant à ces vertus pour assurer la paix et l'union citadine. Le sermon se terminait souvent par la souscription du notaire de la Seigneurie et par un classique *Amen* ou *Laus Deo*.

44

Tout au long du Quattrocento, les *protesti* de justice prononcés par les magistrats florentins, tant sur la place publique qu'à l'intérieur du palais, tendent à acquérir un style uniformément plus élevé et homogène, se conformant au moule de la rhétorique humaniste, avec une panoplie de plus en plus riche de références aux auteurs classiques. Le souvenir du passé historique – qu'il soit plus ou moins proche, lointain, voire mythique – parsème ces discours, comme d'ailleurs toute la rhétorique humaniste. Mais ce qui caractérise plus encore les *protesti*, c'est la volonté explicite d'inscrire la représentation de la cité politique florentine dans la continuité de l'histoire et, avant tout, dans le *continuum* des institutions de la Commune populaire. Cela répondait à la nécessité, pour la République florentine, de donner une pérennité à son système politique. Une telle continuité était directement invoquée par les paroles de Matteo Palmieri et constamment rappelée lors de l'investiture de la Seigneurie, vouée à célébrer le priorat et le gonfalonierat de justice comme le fondement indissoluble de la République florentine. Au-delà de cet éloge rhétorique, toutefois, on chercherait en vain dans ces *protesti* une quelconque allusion à l'élément corporatif, à cet univers des *artes* qui constituait le pilier de la Commune populaire. Sur ce point, nous rejoignons totalement la réflexion de John Najemy : le langage corporatif est remplacé par

53 « *Con tal modo di squittinare sono ancora stimolati gli uomini a seguir la strada della virtù e dell'onore, non si potendo così confidare nella sorte se prima non hanno la virtù e i meriti per guida; e, perché la sorte non a caso figurata cieca potrebbe ad alcuni dare ogni cosa et ad altri niente, sono ordinati i divieti in tal maniera che mediante essi la giustitia distributiva abbia il luogo suo* » (ASF, *Manoscritti*, 431, sans numérotation).

54 « *Veduto adunque Magnifici Signori del primo stabilimento della Repubblica, siccome io dissi, brevemente è da considerare il secondo, il quale come un'altra colonna del politico vivere è stato sempre dagli antichi maggiori costituito. E questo è singolarmente nel sommo e felice bene della giustizia collocato [...]. Proponete negli animi vostri una città guidata senza governo di giustizia, e considerate tutti gli effetti e detrimenti, gli affanni e pericoli, che ne seguono : vedrete non forma di Repubblica, anzi piuttosto uno miserabile e lacrimando latrocinio pieno di tutti i mali, fatiche e miserie, che nella nostra umana fragilità si possono considerare* » (*Prose del giovane Buonaccorso da Montemagno*, éd. cit., p. 8).

celui de la famille où les Seigneurs jouent le rôle de pères du gouvernement, une métaphore classique qui résonne à l'envi d'un *protesto* à l'autre⁵⁵. Le ciment de cette famille idéale, de cette « *civile convenienza e compagnia* », pour reprendre les mots de Porcari et de Palmieri⁵⁶, était, bien sûr, l'amour filial liant les citoyens à leurs gouvernants ainsi que l'*amicitia* soudant les *cives* entre eux.

Cette auto-représentation de la société politique ressortait également des cérémonies qui se déroulaient à l'intérieur du palais, où les nouveaux élus et les anciens Seigneurs reconstituaient ce cercle idéal fondé sur le lien d'amour, cette union parfaite animée et soudée par un dialogue constant, que les différents officiers étaient tenus d'entretenir sur le modèle des *protesti*. Là, plus que jamais, alternaient les exhortations aux anciens magistrats de tradition communale et les éloges des lieux et des institutions de la Commune populaire⁵⁷. Autant dire qu'il s'agissait d'une représentation idéologique forgée avant tout par et pour la Seigneurie, une construction opératoire pour l'élaboration identitaire du *reggimento* florentin.

La vision de la cité politique du Lys, telle qu'elle émerge dans ces *protesti* du début du Quattrocento, est fondamentalement conforme à celle élaborée par d'autres types d'écritures humanistes, telles celle de la rhétorique des lettres de la chancellerie de Coluccio Salutati, de l'*Histoire de Florence* de Gregorio Dati, de la *Laudatio florentine urbis* de Leonardo Bruni et, bien sûr, du traité de la *Vie civile* de Matteo Palmieri. On s'en doutait. Il s'agissait d'un groupe ou mieux d'un cercle rapproché d'« amis », au sens humaniste du terme, structurellement liés aux mêmes viviers culturels ainsi qu'au pouvoir. Ils étaient soudés par des affinités intellectuelles, entretenues par un dialogue textuel et personnel qui se poursuivait souvent dans les discussions au sein des *Consulte e Pratiche*, ces assemblées semi-informelles réunies par la Seigneurie pour débattre sur des questions centrales du gouvernement⁵⁸ : une *civile convenienza* dont la parole constituait l'un des fondements de la vie politique.

55 J. Najemy, « Civic Humanism and Florentine Politics », art. cit., p. 75-104 ; *id.*, « The Dialogue of Power », art. cit., p. 269-288.

56 *Prose del giovane Buonaccorso da Montemagno*, éd. cit., p. 4 ; M. Palmieri, *Vita civile*, éd. cit., p. 132. Voir à ce propos G. Tanturli, « Sulla data e la genesi della "Vita Civile" di Matteo Palmieri », art. cit., p. 132.

57 Voir par exemple le *protesto* de Donato Acciaiuoli où le podestat et le capitaine du peuple sont ainsi exhortés à assurer la justice : « *la observantia di questa preclarissima virtù, singularmente s'appartiene a voi che ogni due mesi la predicate su per le ringhiere et portate per primo vostro segno el gonfalone della iustitia. Questa è la bandiera de' buoni et giusti cittadini, questo il vexillo degli amatori della rep[ublica]* », « *questo è lo stendardo che ne rapresenta quale debba essere l'ottimo et perfetto reggimento* » (E. Santini, *Firenze e i suoi oratori nel Quattrocento*, op. cit., p. 53).

58 Sur la nature de ces débats politiques, voir par exemple G. A. Brucker, *Dal Comune alla Signoria*, op. cit.

La force du discours humaniste reposait avant tout sur cette dialectique active entre la sphère idéale et le plan des réalités, un discours porteur d'un projet de société globale qui offrait de nouveaux repères identitaires à un pouvoir en voie d'expérimentation. Il est donc difficile de considérer les *protesti* et la représentation de la cité politique qu'ils véhiculent comme le simple fait d'un langage rhétorique de propagande. On était encore très loin de la société du spectacle où la fiction inspire le politique. Il s'agissait plutôt d'un pouvoir en action, qui, tout en s'enracinant dans la chaîne mémorielle de la continuité des lieux et des événements plus ou moins mythiques de l'histoire florentine, était à la recherche d'une nouvelle légitimation idéologique.

46

C'était tout d'abord la continuité institutionnelle que les *protesti* célébraient par l'éloge des nouveaux élus associé à celui des anciens, une continuité incarnée par la statue du lion et constamment évoquée par les gestes et les paroles de la cérémonie. Car une telle continuité était difficile à assurer dans un système politique marqué par une rotation très rapide des plus hautes charges du gouvernement. En fait, la statue du lion couronné matérialisait une autorité complètement désincarnée et atemporelle. Elle personnifiait parfaitement la pérennité des *iura regalia* symbolisée par la couronne, emblème qui garantissait le déploiement de la *libertas florentina* et renforçait, en même temps, la souveraineté de la Seigneurie.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- BARON, Hans, *The Crisis of the Early Italian Renaissance: Civic Humanism and Republican Liberty in an Age of Classicism and Tyranny*, Princeton, Princeton University Press, 1955.
- , *In Search of Florentine Civic Humanism: Essays on the Transition from Medieval to Modern Thought*, Princeton, Princeton University Press, 1988.
- BARRAL-BARON, Marie, « Du rêve à l'enfer : Érasme et Bâle », dans Francine-Dominique Liechtenhan (dir.), *Histoire, écologie et anthropologie. Trois générations face à l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, PUPS, 2011, p. 117-135.
- BENEDICT, Philip (dir.), *Cities and Social Change in Early Modern France*, London, Unwin Hyman, 1989.
- BERCHTOLD, Alfred, *Bâle et l'Europe. Une histoire culturelle*, Lausanne, Payot, 1990.
- BERENGO, Marino, *L'Europa delle città. Il volto della società urbana europea tra Medio Evo ed Età moderna*, Turino, Einaudi, 1999.
- BERTRAND, Gilles, et TADDEI, Ilaria (dir.), *Le Destin des rituels. Faire corps dans l'espace urbain, Italie-France-Allemagne | Il destino dei rituali. «Faire corps» nello spazio urbano, Italia-Francia-Germania*, Rome, École française de Rome, 2008.
- BOONE, Marc, *À la recherche d'une modernité civique. La société urbaine des anciens Pays-Bas au bas Moyen Âge*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2010.
- BOONE, Marc, et PRAK, Maarten (dir.), *Statuts individuels, statuts corporatifs et statuts judiciaires dans les villes européennes (Moyen Âge et Temps modernes)*, Louvain, Garant, 1996.
- BOUTIER, Jean, LANDI, Sandro, et ROUCHON, Olivier (dir.), *Florence et la Toscane, XIV^e-XIX^e siècle. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, PUR, 2004.
- BRABANT, Margaret (dir.), *Politics, Gender, and Genre: The Political Thought of Christine de Pizan*, Boulder, Westview Press, 1992.
- BRYANT, Lawrence M., *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony: Politics, Ritual, and Art in the Renaissance*, Genève, Droz, 1986.
- BULST, Neithard, et GENET, Jean-Philippe (dir.), *La Ville, la bourgeoisie et la genèse de l'État moderne (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, CNRS Éditions, 1988.
- CHAIX, Gérald (dir.), *La Ville à la Renaissance. Espaces, représentations, pouvoirs*, Paris, H. Champion, 2008.
- CHEVALIER, Bernard, *Les Bonnes Villes, l'État et la société dans la France de la fin du XV^e siècle*, Orléans, Paradigme, 1995.

- CHIABÒ, Maria, D'ALESSANDRO, Giuisi, PIACENTINI, Paola, et CONCETTA, Ranieri (dir.), *Alle origini della nuova Roma: Martino V (1417-1431). Atti del convegno (Roma 2-5 marzo 1992)*, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1992.
- CLARK, Peter, et LEPETIT, Bernard (dir.), *Capital Cities in their Hinterlands in Early Modern Europe*, Aldershot/Brookfield, Scolar Press/Ashgate, 1996.
- COCULA, Anne-Marie, *Montaigne, maire de Bordeaux*, Bordeaux, L'horizon chimérique, 1992.
- COOPER, Richard, « Poetry in Ruins: The Literary Context of du Bellay's Cycles on Rome », *Renaissance Studies*, vol. 3, n° 2, 1989, p. 156-166.
- COSTE, Laurent, « Les jurats de Bordeaux et Montaigne (1581-1585) », *Nouveau Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, 2008, p. 301-323.
- , *Messieurs de Bordeaux. Pouvoirs et hommes de pouvoirs à l'hôtel de ville (1548-1789)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest/Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2006.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth, *Venise, une invention de la ville (XIII^e-XV^e siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997.
- , *Les Villes vivantes. Italie, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth (dir.), *Pouvoir et édilité dans l'Italie communale et seigneuriale*, Rome, École française de Rome, 2003.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth, et LECUPPRE-DESJARDIN, Élodie (dir.), *Villes de Flandre et d'Italie (XIII^e-XV^e siècle). Les enseignements d'une comparaison*, Turnhout, Brepols, 2008.
- D'AMICO, John F., *Renaissance Humanism in Papal Rome: Humanists and Churchmen on the Eve of Reformation*, Baltimore/London, John Hopkins University Press, 1983.
- DANESI SQUARZINA, Silvia (dir.), *Roma, centro ideale della cultura dell'antico nei secoli XV e XVI: da Martino V al sacco di Roma 1417-1527*, Milano, Electa, 1989.
- DESCIMON, Robert, « Réseaux de famille, réseaux de pouvoir ? Les quartiers de la ville de Paris et le contrôle du corps municipal dans le deuxième quart du XVI^e siècle », dans François-Joseph Ruggiu, Scarlett Beauvalet et Vincent Gourdon (dir.), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, PUPS, 2004, p. 153-186.
- DIEFENDORF, Barbara B., *Paris City Councillors in the Sixteenth Century: The Politics of Patrimony*, Princeton, Princeton University Press, 1983.
- ENGEL, Evamaria, LAMBRECHT, Karen, et NOGOSSEK, Hanna (dir.), *Metropolen im Wandel: Zentralität in Ostmitteleuropa an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit*, Berlin, Akademie Verlag, 1995.
- ESPINOSA, Aurelio, *The Empire of the Cities: Emperor Charles V, the Comunero Revolt, and the Transformation of the Spanish System*, Leiden/Boston, Brill, 2009.
- FINLEY-CROSWHITE, S. Annette, *Henry IV and the Towns: The Pursuit of Legitimacy in French Urban Society, 1589-1610*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- FIORE, Francesco Paolo (dir.), *La Roma di Leon Battista Alberti. Umanisti, architetti e artisti alla scoperta dell'antico nella città del Quattrocento*, Milan, Skira, 2005.

- GENSINI, Sergio (dir.), *Roma capitale (1447-1527)*, San Miniato, Pacini, 1994.
- GILLI, Patrick, LE BLÉVEC, Daniel, et VERGER, Jacques (dir.), *Les Universités et la ville au Moyen Âge. Cohabitation et tension*, Leiden/Boston, Brill, 2007.
- GUGGISBERG, Hans R., *Basel in the Sixteenth Century: Aspects of the City Republic before, during and after the Reformation*, St. Louis, Center for Reformation Research, 1982.
- HANKINS, James (dir.), *Renaissance Civic Humanism: Reappraisals and Reflexions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- LE GALL, Jean-Marie (dir.), *Les Capitales de la Renaissance*, Rennes, PUR, 2011.
- MAIRE VIGUEUR, Jean-Claude, *L'Autre Rome. Une histoire des Romains à l'époque communale (XIF-XIV^e siècle)*, Paris, Tallandier, 2010.
- MAIRE VIGUEUR, Jean-Claude (dir.), *D'une ville à l'autre. Structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes, XIII^e-XV^e siècle. Actes du colloque de Rome (1^{er}-4 décembre 1986)*, Rome, École française de Rome, 1989.
- McKELLAR, Elizabeth, *The Birth of Modern London: The Development and Design of the City, 1660-1720*, Manchester/New York, Manchester University Press, 1999.
- MUIR, Edward, *Civic Ritual in Renaissance Venice*, Princeton, Princeton University Press, 1981.
- NAGLE, Jean, « François I^{er} et la Nouvelle Rome (1528-1547) », dans Louis Bergeron (dir.), *Paris. Genèse d'un paysage*, Paris, Picard, 1989, p. 93-104.
- NAUWELAERTS, Marcel, « Érasme et Gand », *De Gulden Passer*, n° 47, 1969, p. 152-177.
- OERI, Hans Georg, « Erasmus und Basel », *Basler Stadtbuch*, n° 107, 1986, p. 156-157.
- RAMSEY, Paul A. (dir.), *Rome in the Renaissance. The City and the Myth*, Binghamton, Center for Medieval and Early Renaissance Studies, 1982.
- RANDALL, Michael, *The Gargantuan Polity: On the Individual and the Community in the French Renaissance*, Toronto, University of Toronto Press, 2008.
- RICHARDS, E. J., « Where are the Men in Christine de Pizan's *City of Ladies*? Architectural and Allegorical Structures in Christine de Pizan's *Livre de la Cité des Dames* », dans Renate Blumenfeld-Kosinski, Kevin Brownlee, Mary Speer et Lori Walters (dir.), *Translatio Studii. Essays by his Students in Honor of Karl D. Uitti for his Sixty-Fifth Birthday*, Amsterdam/Atlanta, Rodopi, 2000, p. 221-243.
- RODOCANACHI, Emmanuel, *Les Institutions communales de Rome sous la papauté*, Paris, Picard, 1901.
- ROSSEAUX, Ulrich, *Städte in der Frühen Neuzeit*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006.
- SCHILLING, Heinz, *Die Stadt in der frühen Neuzeit*, München, R. Oldenbourg, 1993.
- SPERLING, Jutta, *Convents and the Body Politic in Late Renaissance Venice*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.
- TREXLER, Richard C., *Public Life in Renaissance Florence*, New York, Academic Press, 1980.

TRINQUET, Roger, « Quand Montaigne défendait les privilèges des vins de Bordeaux »,
Revue historique de Bordeaux, nouvelle série, n° V, 1956, p. 263-266.

Index

- A** _____
- Acciaiuoli, Donato 33, 45
Accursius 144
Aegidius, Petrus *voir* Gillis, Pieter
Alberti, Leon Battista 123-124, 134, 184, 186
Albertini, Rudolf 244
Albizzi (famille) 36-37
Albon, Jacques d' (maréchal de Saint-André) 75
Alciat, André 143-152
Alcuin 90, 215
Alesme, Geoffroy d' 164, 167
Althusius, Johannes 238, 246, 248-249
Amalteo, Giovanni Battista 273
Amboise, Georges d' 72, 165, 204, 263, 297
Ambroise (saint) 273, 285-286
Amerbach, Boniface 115-116, 121
Ammonio, Andrea 114
Andoins, Corisande d' 179
Androuet du Cerceau, Jacques 226, 229, 232-235
Aneau, Barthélemy 75, 141-143, 150, 152, 232
Anjorant, Jean 67, 69
Anjou, François d' 25, 27-28
Anjou-Duras, Ladislas d' 130
Antoniano, Silvio 273, 275
Aragazzi, Bartolomeo 134
Aristote 43, 92, 102, 111-113, 184, 240, 246, 275-276
Arnolfo di Cambio 38
Aubigné, Théodore Agrippa d' 221
Audebert, Germain 209, 213
Audebert, Nicolas 203, 209, 213
Augustin (saint) 43, 93-94, 153, 281
Ausone 206-210, 217-219, 290, 296
- B** _____
- Bade, Josse 67
Badoer, Federico 245
Barbon, Nicholas 250
Barzizza, Gasparino 132
Bascapè, Carlo 282, 286
Bavière, Isabeau de 89, 91
Bayguera, Bartolomeo 128-129, 131
Béatrizet, Nicolas 234-235
Beauregard, Thomas de 173
Béda, Noël 117, 140
Bellay, Guillaume du 187, 190
Bellay, Jean du 181-199, 236, 242
Bellay, Joachim du 56, 58, 193, 195-196, 205, 216, 225-226, 228-229
Bellay, Marie du 186
Bellay, Martin du 186, 190
Belleforest, François de 212, 232
Bellièvre, Pomponne de 83
Bembo, Pietro 201
Berland, Pey 300
Bertrand, Nicolas 35, 231
Bessarion, Basilius 113
Biondo, Flavio 124
Boccalini, Traiano 249
Bodin, Jean 241-242
Boèce 43
Bogucka, Maria 249
Boileau, Nicolas 204

- Bonaventure (saint) 80
 Bonfons, Nicolas 212, 242
 Boniface IX 129
 Boone, Cornelis 21
 Borromée, Charles 269-275, 277-288
 Borromée, Frédéric 288
 Boscoli, Pier Paolo 279
 Bossche (famille) 21
 Botero, Giovanni 246-247
 Bouchet, Jean 231
 Bouliers, François de 185, 194, 197-198
 Bourbon, Charles de 58, 189, 220
 Bourbon, Marie de 91
 Bourbon, Nicolas 213
 Boutray, Raoul 203-204
 Brach, Pierre de 205-208, 216-220, 296, 299
 Brantôme, Pierre de Bourdeille 159, 199
 Brie, Germain de 195
 Bruni, Leonardo 37, 43, 45, 126, 130-132, 135, 203, 238, 258
 Bruschius, Gaspar 210
 Buchanan, George 291-292, 294
 Budé, Catherine 69
 Budé, Dreux I (secrétaire du roi) 66-67
 Budé, Dreux II (trésorier et garde des chartes) 66-67
 Budé, Dreux III (avocat du roi aux Requêtes de l'Hôtel) 69
 Budé, Guillaume 47, 53-54, 61-70, 141, 144-147, 152, 212
 Budos, Raymond (jurat de Bordeaux) 175
 Buonaccorso da Montemagno 42, 44-45
C _____
 Calvete de Estrella, Juan Cristobal 15
 Calvin, Jean 69, 110, 145
 Calvo, Marco Fabio 230, 235
 Camerarius, Joachim I^{er} 210
 Campanella, Tommaso 140-143, 150-152, 202
 Canisius, Pierre 110
 Capiton, Wolfgang Fabricius 115, 117
 Caprariis, Vittorio de 241
 Carrion, Louis 211
 Catherine de Médicis 57, 72, 81, 181-182, 186, 197
 Celtis, Conrad Pickel 203
 Cesano, Gabriele 132, 242
 Champier, Symphorien 231
 Chappuys, Gabriel 202
 Charlemagne 215-216
 Charles VI 89, 91, 100
 Charles VII 72, 219
 Charles VIII 65, 73, 187, 218
 Charles IX 59, 72, 76-77, 80, 86, 157, 164, 207, 232, 254, 264, 289, 296-297
 Charles le Téméraire 20-21, 23
 Charles Quint 19, 25-27, 113, 115, 243
 Chartier, Alain 101
 Chasseneux, Barthélemy de 145, 231
 Chastellain, Georges 21-22
 Chesneau, Nicolas 232
 Christian IV (roi du Danemark) 210
 Christine de Pizan 89-107
 Chrysoloras, Manuel 128, 137-138
 Chytraeus, Nathan 209-211, 213-214
 Ciceri, Francesco 276
 Cicéron 41, 43, 111, 203, 272, 274-276
 Claveau, Jean de 164, 175
 Clément VII 201
 Clément VIII 86
 Cock, Hieronymus 30, 226
 Cognet, Ange 212
 Col, Gontier 98
 Coligny, Gaspard de 263
 Colli, Ippolito de 246
 Colonna, Giovanni 127
 Cosme I 184, 197

Compans (capitaine) 265
Corio, Giulio Cesare 285
Corrozet, Gilles 212, 266
Cottereau, Claude 193
Cursol, Guillaume de 164
Curtius, Robert 205

D

Darnal, Jean 160, 173
Dati, Gregorio 39, 41, 45
De Schryver, Corneille 17
Démosthène 276
Diane de Poitiers 75, 196
Dioclétien 155, 195, 236
Dolet, Étienne 193
Donato, Pietro 132
Doni, Antonfrancesco 202
Drac, Adrien du 195
Du Bellay *voir* Bellay
Du Bourg, Anne 59
Du Chesne, Léger 212
Du Choul, Guillaume 225, 231-235
Du Haillan, Bernard de Girard 208
Du Mortier 58
Du Pérac, Étienne 235-236
Dumesnil, Baptiste 57
Dunoyer, Pierre 173
Dupérier, Pierre 164
Duplessis, Bertrand 173
Duplessis-Mornay, Philippe de 167, 179
Duprat, Antoine 63, 204
Durand, Jean-Étienne 232
Durazzo, Charles de 239-240

E

Épictète 269, 272
Érasme 16, 17, 109-122, 213, 291
Errault, François 67
Esprinchard, Jacques 214, 218-219
Este, Hercule d' 185
Este, Hippolyte d' 186, 191

Estienne, Charles 230-231
Eugène IV 124
Euripide 276
Eymar, Joseph 172-173
Eyquem, Pierre 163, 165

F

Faber, Johann 117
Fabricius, Georg 209-210
Farnèse, Alexandre 187, 190, 192
Ferdinand I^{er} 117
Fiano, Francesco da 126-127, 129
Ficin, Marcile 110, 112
Figliodone, Danese 283
Filelfo, Francesco 33
Foix, Germain-Gaston de 157
Foix, Paul de 155
Fonseca, Alphonse 120-121
Forcatel, Étienne 232
Fort, Mathelin 164
Foucault, Michel 247
François I^{er} 51, 53, 58, 61-63, 65-66, 140,
188-190, 197, 204, 215, 230, 232, 255-256
Frédéric II 57
Froben, Johann 115, 120-121

G

Gaius Caesar 146
Galesino, Pietro 270
Galland, Pierre 215
Galopin, Jean 164
Ganay, Jean de 53
Garnier, Robert 232
Gémiste Pléthon, Georges 113
Gerson, Jean 100-101
Giese, Tiedmann 203
Gilles de Rome 102
Gillis, Pieter 17
Giocondo, Giovanni da Verona 213
Giovio, Paolo 188
Giussani, Giovanni Pietro 271

Góis, Damião de 203
 Gontaud Biron, Arnaud de 159-160, 162, 175
 Gonzague, Gonzaga 201, 283
 Gottifredi, Bruto 182
 Gottifredi, Pompeo 182
 Gouvéa, André 291
 Graunt, John 250
 Grégoire XIII 201, 284-285, 287
 Grévin, Jacques 205, 228
 Grotius, Hugo 153
 Guadagni, Marino 134
 Gualterio, Sebastiano 196
 Guicciardini, Francesco 187, 239, 241
 Guillaume d'Orange 27
 Guise, Charles de 187-188, 193, 196
 Guise, Henri de 254
 Guyot, Claude 253, 263-264, 266

H

Harvey, Gabriel 250
 Hédion, Caspar 117
 Heemskerck, Maarten van 30
 Heere, Lucas d' 27
 Henri II 47, 50, 54-59, 62, 71-73, 75-76, 166, 181-182, 186, 190, 192-193, 195, 198-199, 219, 225-226, 232, 293
 Henri III 83, 156-159, 161, 167, 172, 178, 202, 220-221
 Henri IV 64, 72, 77-78, 83-86, 219, 296
 Hentzner, Paul 214
 Hermogenianus 147
 Hessus, Helius Eobanus 203
 Hogenberg, Frans 28, 30
 Holbein, Hans 116
 Homère 256
 Hondt, Jean de 119-120
 Horace 209

I

Innocent VII 125-126, 130, 134-135

Isocrate 274

J

Jean III le Pieux 291
 Jean XXIII 128, 130, 133, 136
 Jean Chrysostome (saint) 274
 Jean de Hanville 205
 Jean de Meung 98
 Jeanne d'Arc 216
 Jeanne, reine de Naples 240
 Jérôme (saint) 43, 209
 Jules III 191, 230
 Jules César 137, 147, 182-183, 205, 259
 Julien 55-56
 Justinien I^{er} 43, 145-147
 Juvénal 204
 Juvenibus, Domenico de 182

K

Keysere, Pieter de 18
 Knobelsdorf, Eustache von 203-204, 213, 215-216

L

L'Advocat, Henry de 265
 La Boétie, Étienne de 156, 208, 217
 La Chassigne, Geoffroy de 51-52, 208, 220
 La Loupe, Vincent de 52
 La Planche, Louis Régnier de *voir* Régnier de la Planche, Louis
 Lafréry, Antoine 226-228, 234-236
 Lagebaston, Jacques Benoist de 159, 173, 208, 289-290, 295-296
 Langes, Jean de 173
 Lansac, Guy de 175
 Lapeyre, Jean de 164
 Laroque, Raymond de 164
 Laski, Johannes 116
 Latini, Brunetto 32
 Le Lieur, Germain 67

- Le Lieur, Roberte 66, 69
 Le Maistre, Gilles 50, 54
 Le Picart (famille) 66-67, 70
 Le Prestre, Claude 265
 Le Sueur, Jean 263
 Leconte, Antoine 67
 Lemaître, Alexandre 167, 247, 250
 Léon X 201, 230
 Léonard de Vinci 185
 L'Estoile, Pierre de 68, 220-221
 Lescalopier, Nicolas 54
 Lestonnac, Jeanne de 173
 Lestonnac, Richard de 173
 L'Hospital, Michel de 48, 58-59, 68-69,
 193, 195-196, 261, 266, 294
 Ligorio, Pirro 195-198, 230, 235
 Lipse, Juste 211
 Lonato, Pietro Antonio 284-285, 287
 Lorenzetti, Ambrogio 41
 Lorraine, Charles, cardinal de 253-254,
 258, 262-263, 265
 Loschi, Antonio 124, 126-127
 Louis II d'Anjou 130
 Louis IX 91
 Louis XIII 73
 Louis XIV 64
 Louis d'Orléans 194
 Loynes, François de 67
 Luc (saint) 113
 Lucien de Samosate 111, 202
 Lucrece 272
 Lupset, Thomas 141, 152
 Lurbe, Gabriel de 162, 167, 219
 Luther, Martin 116
 Lycurgue 113
M
 Machiavelli, Niccolò 33, 217, 240-241
 Macrobe 43
 Maioragio, Marc'Antonio 275
 Mandelot, François de 83
 Manetti, Giannozzo 32-34
 Manuce, Alde 201
 Maramaldo, Landolfo 133
 Marcellus 231
 Marcus Fabius Calvus 230
 Marie Stuart (reine d'Écosse) 57
 Marino, Giambattista 204
 Marle, Henri de 52
 Marot, Clément 213
 Martin V (Oddone Colonna) 125-126,
 129
 Martini, Simone 41
 Massaini, Carlo 186
 Matignon, Jacques Goyon de 158-160,
 162, 166, 169-172, 218
 Matthieu, Pierre 78, 84-85
 Maximilien d'Autriche 19-20, 22
 Médicis, Catherine de *voir* Catherine de
 Médicis
 Médicis, Côme de *voir* Cosme I
 Médicis, Julien de 181-182, 184
 Melissus, Paul Schede 210
 Méréault, Jean 263-264
 Merle, Léon de 173
 Merville, sénéchal de 169-176
 Mesmes, Henri de 156
 Millanges, Simon 158, 163, 207, 292
 Minos 113
 Moneins, Tristan de 51, 293
 Montaigne, Geoffroy de 173
 Montaigne, Jean 52
 Montaigne, Michel de 155-179, 205-
 206, 211-213, 217
 Montferrand, Charles de 172
 Montluc, Blaise de 191, 206
 Montmorency, Anne de 181-182, 186-
 188, 191-195, 197
 Montmorency, François de 253, 255,
 259, 262-265

- More, Thomas 17, 68, 112, 140-143, 150-152, 202, 301
- Moreau, Jean 190
- Morelli, Giovanni di Pagolo 33-34, 39-40
- Münster, Sebastian 203
- N** _____
- Naujoks, Eberhard 243
- Niccoli, Niccolò 130
- Nogaret de La Valette, Jean-Louis de (duc d'Épernon) 83
- O** _____
- Œcolampade, Jean 117
- Olivier, François 56
- Oporinus, Johannes 209
- Ormaneto, Nicolò 277-278
- Orsini, Fulvio 209
- Orsini, Giordano 129, 134-135, 137
- Ortelius, Abraham 17
- Ovide 204-205
- P** _____
- Palmieri, Matteo 33-34, 38, 40, 42, 44-45
- Pandolfini, Filippo 33
- Panigarola, Francesco 269
- Paraclese 116
- Paradin, Guillaume 164, 219
- Paschal, Pierre de 225, 229, 232
- Pasquier, Étienne 47, 212
- Passerat, Jean 213
- Paul (saint) 109, 114, 281
- Paul III 194, 232
- Paul IV 186
- Paulin (évêque de Bordeaux) 218
- Pellegrino, Alessandro 272
- Pelletier, Thomas 221-222
- Pellican, Conrad 117
- Perrin, François 228, 231
- Pérusse d'Escars, Jacques de (sieur de Merville) *voir* Merville, sénéchal de
- Pétrarque, Francesco Petrarca 127, 129, 205
- Philippe II 25-27, 286
- Philippe IV le Bel 23, 54, 91, 216
- Philippe le Bon 20
- Pic de la Mirandole, Jean 143
- Piccolomini, Alessandro 192
- Pie II 114
- Piglio, Benedetto da 136-137
- Pirovano, Filippo 288
- Pithou, Pierre 189, 292
- Plantin, Christophe 17, 25-27
- Platina, Il 270
- Platon 111-115, 121-122, 202, 208, 258, 274
- Plaute 212
- Pogge, Le 124, 126, 128, 131, 134, 258
- Poliziano, Angiolo 33
- Polybe 53, 240
- Pontac, Jean de 173
- Porcari, Stefano 34, 42-43, 45
- Potier, Marie 173
- Prévost de Sansac, Antoine 170, 173, 206
- Prévost, Pierre 263-264
- Q** _____
- Quintilien 203, 276
- R** _____
- Rabelais, François 139-154, 183, 186, 194-196, 199, 202, 230
- Raemon, Florimond de 300
- Ram, Thomas de 174, 176
- Rangoni, Costanza 207
- Régnier de La Planche, Louis 253, 256-258, 260-261, 266
- Régnier, Pierre 164
- Resende, André de 203
- Reusner, Jeremias 210
- Reusner, Nikolaus von 210-211, 214
- Rhenanus, Beatus 115

Riant, Denis 54
 Riccardi, Giacomo 288
 Ritio, Ennio 276-277
 Ritsere, Willem de 21
 Romulus 52, 129
 Roussel, Gérard 140
 Rubys, Claude de 80-82
 Rutilius Namatianus, Claudius 209

S _____

Sacchetti, Franco 34, 38-40
 Saint-André, Pierre de 58, 75
 Saint-Gelais, Louis de (sieur de Lansac)
 191
 Salamanca, Antonio 227
 Salisbury, Jean de 90, 94-96
 Salla, Pierre 231
 Salm, comte de 210
 Salutati, Coluccio 38, 43, 45, 128-129,
 239
 Sanguin, Jean 253, 263-264
 Sannazar, Jacopo Sannazaro 213
 Sansovino, Francesco 202, 245
 Savelli, Horace 182
 Savoie, Charles-Emmanuel de (duc de
 Nemours) 51, 59, 83, 85
 Savoie, Louise de 63
 Savonarole, Jérôme 240
 Sbruli, Riccardo 203
 Scala, Bartolomeo 33
 Scaliger, Jules César 207-208, 210-213,
 292
 Scépeaux, François de (maréchal de
 Vieilleville) 81
 Scève, Maurice 71, 73-76, 232
 Scheurl, Christoph 245
 Séguier, Pierre 49-50, 54, 56
 Sénèque 43, 225
 Serlio, Sebastiano 230-231
 Serristori, Averrardo 184

Simeoni, Gabriello 225, 235
 Socrate 121, 279
 Solon 113, 258
 Sonnius, Michel 232
 Speciano, Cesare 285
 Stefaneschi, Pietro 136-137
 Stigel, Johannes 210
 Stoa, Giovanni Francesco Conti 204-205,
 216
 Strada, Giacomo 235
 Strazel, Jacques 215
 Strozzi, Pierre 191
 Sylvius, Jacques Dubois, dit 215

T _____

Taegio, Bartolomeo 276-277, 279-281,
 283
 Termes, Pierre de 173
 Themistocles 242
 Thomas (saint) 43
 Thou, Christophe de 67, 212
 Thou, Jacques Auguste de 68, 220-221
 Timothée (saint) 114
 Tiraqueau, André 52, 195
 Tolomei, Claudio 242
 Treihes, François 164
 Trotti, Camillo 284, 287
 Turnmet, Jehan 164
 Turquam, Robert 63

U _____

Ulpian 146, 153

V _____

Vaillac, capitaine 165, 170-172
 Valier, Agostino 273, 275
 Van Buchel, Arnold 211-214, 218, 220-
 221
 Van der Noot, Jan 225-226
 Van der Meersch, Clays 21
 Vannozi, Bonifazio 247-249

- Varron 272
- Vatable, François 215
- Vergerio, Pietro Paolo (l'Ancien) 123, 126-127
- Verino, Ugolino 203
- Vico, Enea 228
- Vigneulles, Philippe de 231
- Villeneuve, Jean de 170, 173, 175-176
- Villiers, Pierre de 27
- Vinet, Élie 207-208, 232, 289-302
- Virey, Claude-Énoch 213
- Virgile 205
- Viroli, Maurizio 244
- Visconti, Galeazzo 276-277
- Visconti, Gaspare 288
- Vredeman De Vries, Hans 27-28
- W** _____
- Wechel, Chrétien 203, 209
- Wielant, Philips 23-24
- Z** _____
- Zabarella, Francesco 132
- Zasius, Ulrich 147
- Zwinger, Theodor 210
- Zwingli, Ulrich 109-110, 117

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Élisabeth Crouzet-Pavan, Denis Crouzet & Philippe Desan	

PREMIÈRE PARTIE CULTURES POLITIQUES, CULTURES HUMANISTES

De la politique à l'humanisme : la culture publique à Gand et à Anvers aux xv ^e et xvi ^e siècles.....	11
Marc Boone & Anne-Laure van Bruaene	
Entre humanisme et politique : la cité du lys dans les discours d'investiture de la Seigneurie florentine au Quattrocento.....	31
Ilaria Taddei	
L'imaginaire politique du parlement de Paris sous Henri II, sénat de la capitale.....	47
Marie Houllemare	
Cité humaniste, <i>id est</i> cité absolutiste ? Paris et Guillaume Budé (26 janvier 1468- 22 août 1540), prévôt des marchands en 1522	61
Robert Descimon	
Lyon se présente à son roi : les joyeuses entrées de 1548, 1564 et 1595	71
Barbara B. Diefendorf	

DEUXIÈME PARTIE L'HUMANISTE DANS LA CITÉ

En quoi la ville est-elle un espace féminin et féministe ? Les corps politiques de Christine de Pizan	89
Daisy Delogu	
Érasme et la cité humaniste : de l'idéal platonicien à la désillusion bâloise ...	109
Marie Barral-Baron	
L'émergence de l'idéal humaniste de la <i>Roma instaurata</i> dans le contexte curial de la fin du Grand Schisme.....	123
Clémence Revest	
Sur la ville trop humaine chez Rabelais.....	139
Michael Randall	

« Messieurs de Bordeaux m’esleurent maire de leur ville » : Montaigne, administrateur humaniste.....	155
Philippe Desan	
Entre cité pacifiée et cité menacée : construction et représentations de la ville chez le cardinal Jean du Bellay.....	181
Loris Petris	
La cité humaniste : topiques urbaines et tradition hodoeporique à la fin de la Renaissance.....	201
Jean Balsamo	

TROISIÈME PARTIE
CITÉS DIVISÉES, CITÉS RECONSTRUITES

	Ville ruinée, ville reconstituée.....	225
	Richard Cooper	
316	Durée, stabilité et grandeur urbaine : De la cité humaniste à la métropole moderne.....	237
	Cornel Zwierlein	
	Ville imaginaire et conflit politique dans <i>Du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de messieurs de Paris envers le Roy</i>	253
	Tatiana Debbagi Baranova	
	Des disputes humanistes à l’oraison silencieuse ? Les contradictions de la rhétorique élitaire à l’époque de Charles Borromée.....	269
	Marie Lezowski	
	Être humaniste dans une cité traumatisée et divisée : Élie Vinet à Bordeaux pendant les guerres de religion (1562-1587).....	289
	Grégory Champeaud	
	Orientations bibliographiques.....	303
	Index.....	307
	Table des matières.....	315